

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 27 juin 2026	
DATE DE CONVOCATION 21 juin 2026	
DATE D’AFFICHAGE 30 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. BOUCAT à Mme POUHÉ, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°25

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, une modification est à prévoir suite à départ par mutation et départ à la retraite.

- Modifications du tableau des effectifs suite à départ :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/07/2026	Technicien	Agent de maîtrise
01/09/2026	Brigadier	Brigadier-Chef principal
01/07/2026	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Technicien

Accusé de réception en préfecture
027-21270707-20260627-P-261064-25-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Les collaborateurs de cabinet sont des agents contractuels recrutés directement par l'autorité territoriale afin de l'assister dans la conduite des affaires politiques et administratives de la collectivité.

Compte tenu du surclassement démographique de la Ville de Val-de-Reuil dans la strate de 20 000 à 40 000 habitants, la collectivité peut disposer de deux emplois de collaborateurs de cabinet conformément au décret n°87-1004 du 16 décembre 1987.

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/07/2026	Attaché	Collaborateur de cabinet

• **Modifications du tableau des effectifs suite à modification du temps de travail**

Date d'effet	Fonction	Grade	Temps de travail actuel	Nouveau temps de travail
01/09/2026	Agent d'entretien	Adjoint technique	30h hebdomadaire	35h hebdomadaire
01/09/2026	Agent d'entretien	Adjoint technique	8h hebdomadaire	13h hebdomadaire

Sur la base de ces éléments,

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le code général de la fonction publique notamment ses articles L523-1 et L523-2 à L523-6 ;
- **Vu** Le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
- **VU** L'avis favorable/ du comité social territorial du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- **1 abstention (Lény Rabotot)**
- **31 voix Pour**
- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260627-D-26-06b-25-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Marc-Antoine Jamet